

78^e ANNÉE

Loire

L'ESSOR

affiches

R29463-3934-F-1,50 €
3 782946 401505 03934

N° 3934 VENDREDI 22 AVRIL 2022 1,50 €



PLEIN-EMPLOI

MYTHE OU RÉALITÉ ?



RENCONTRE

Gaëlle Regnard, DG du Crédit Agricole 42-43

ÉCONOMIE

Casino : vers la prolongation du PDG

4M 2012

SAS en liquidation

Au capital de 596.471 €

Siège social: 2, rue des Mariniers
42120 Le Coteau
750 840 126 RCS Roanne

Suivant délibération du 25/06/2021, les actionnaires après avoir entendu le rapport de la Société INGEPAR, Liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur et décharge de son mandat, et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation ont été déposés au RCS de Roanne. Pour avis, le Liquidateur.

(T22023025)

1 BORA BORA 2015

SNC en liquidation

Au capital de 88.560 €

Siège social: 10, rue des Mariniers
42120 Le Coteau
801 855 347 RCS Roanne

Suivant délibération du 30/11/2021, les Associés, après avoir entendu le rapport de la Société PACIFIQUE FINANCE PARTICIPATION - 1, Liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur et décharge de son mandat, et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Roanne. Pour avis, le Liquidateur.

(T22022583)

SCI LAURENT BENOIT

Société civile immobilière
en liquidation

Au capital de 1.524,49 euros

Siège social: La Tuilerie
42130 Marcoux
343 776 415 RCS Saint-Etienne

L'AGO du 31 mars 2022 à 16h a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au Liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes ont été déposés au GTC de Saint-Etienne.

(T22023131)

SCI LAURENT BENOIT

Société civile immobilière

Au capital de 1.524,49 euros

Siège social: La Tuilerie
42130 Marcoux
343 776 415 RCS Saint-Etienne

L'AGE du 31 mars 2022 à 10h a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour, nommé Liquidateur M. LAURENT Jean-Paul, 1407, route des Hérons, 42600 Pralong, et fixé le siège de liquidation au siège social.

(T22023130)

Fonds de commerce

HOTEL DES VENTES DE ROANNE

Etude de M^e V. INGELS

Commissaire-Priseur judiciaire

23, rue Benoît-Malon
42300 Roanne

Tel: 04 77 72 52 22

Internet: <http://www.interencheres.com>

VENTE FONDS DE COMMERCE

Par le ministère de M^e Véronique INGELS, Commissaire-Priseur judiciaire à 42300 Roanne, 23, rue Benoît-Malon, par adjudication lors d'une vente aux enchères publiques le vendredi 1^{er} avril 2022, enregistrée à Roanne le 12/04/2022, dossier n° 2022 00011926, la SELARL MJ SYNERGIE, représentée par M^e Fabrice CHRETIEN, 9, place Georges-Clémenceau, 42300 Roanne, agissant en qualité de Mandataire-Liquidateur de la liquidation judiciaire de la SARL FERNANDES TRADITION, immatriculée au RCS de Roanne sous le n° 852 661 685, domiciliée 110, rue de Trebande, 42640 Saint-Romain-la-Motte, autorisée à cette vente par ordonnance du TC de Roanne en date du 17 février 2022, a vendu à M. Nicolas POUILLÉ, domicilié 50, chemin de Chervé, 42120 Roanne, un fonds de commerce boulangerie, pâtisserie, confiserie, viennoiserie, chocolaterie, glacier, traiteur, l'enseigne « LA BAGUETTE ENCHANTEE », sis 110, rue de Trebande, 42640 Saint-Romain-la-Motte. Moyennant le prix de 62.000€ (soixante-deux mille euros) outre les frais. Entrée en jouissance immédiate. Les créanciers qui n'auraient pas encore produit, peuvent le faire entre les mains de la SELARL MJ SYNERGIE, représentée par M^e Fabrice CHRETIEN, demeurant 9, place Georges-Clémenceau, 42300 Roanne, seul habilité à les recevoir dans les dix jours suivant la publication légale.

(T22023129)

Suivant acte sous signature privée en date du 15/04/2022: la Société REX FOREZ, SAS au capital de 100.000€, dont le siège social est 10, avenue Charles-de-Gaulle, Les Jacquins, 42600 Montbrison, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 808 437 909 RCS Saint-Etienne, représentée par M. Luc BRUNEL, Président ayant tous pouvoirs aux fins des présentes, propriétaire du fonds de commerce de Ciné Kafé, sis à Montbrison (42600), 10, avenue Charles-de-Gaulle, Les Jacquins, a consenti à: la Société CinéKafé, SAS au capital de 1.000€, dont le siège social est 10, avenue Charles-de-Gaulle, Les Jacquins, 42600 Montbrison, en cours d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Saint-Etienne, représentée par Mme Véronique DELORME, Présidente ayant tous pouvoirs aux fins des présentes. La location-gérance du fonds de commerce susvisé, pour une durée d'une durée d'une année à compter du 16/04/22, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'une année sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties. L'ensemble des marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce susvisé seront achetées et payées par le Locataire-gérant. Il en sera de même de toutes sommes et charges liées à l'exploitation dudit fonds, lesquelles incomberont au Locataire-gérant, de manière à ce que le bailleur ne soit nullement inquiété ni recherché à ce sujet. Pour unique publication, le Locataire-gérant.

(T22022942)

Aux termes d'un acte SSP signé par voie dématérialisée du 1/04/2022, enregistré au SDE de Saint-Etienne le 7/04/2022, dossier 2022 00031498, réf. 4204P01 2022 A 01229, la Société BISSARDON, SARL au capital de 13.200 euros, dont le siège social est ZA de Montfuron, 42140 Chazelles-sur-Lyon, RCS Saint-Etienne 453 162 513, a cédé à la Société BISSARDON MENUISERIE, SAS au capital de 8.000 euros, dont le siège social est 92, Impasse des Buttes, 42140 Chazelles-sur-Lyon, RCS Saint-Etienne 438 535 437, un fonds artisanal de menuiserie, sis et exploité à Chazelles-sur-Lyon (42140), ZA de Montfuron, moyennant le prix total de 300.000 €, avec entrée en jouissance au 1/04/2022. Pour la validité et la réception des oppositions, domicile est élu à l'adresse du Séquestre, savoir M^e Mathieu LAYRAL, 5, rue Edouard-Martel, 42100 Saint-Etienne. Il convient également de noter la fin du contrat de location-gérance conclu entre BISSARDON et BISSARDON MENUISERIE le 31 août 2006 du fait de l'acquisition du fonds artisanal loué par la Société BISSARDON MENUISERIE le 1/04/2022.

(T22022401)

Avis de convocation

CASINO, GUICHARD-PERRACHON

Société anonyme au capital 165 892 131,90 €

Siège social: 1, cours Antoine Guichard

42000 Saint-Etienne

554 501 171 RCS Saint-Etienne

Avis de convocation à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire

Les actionnaires de la société Casino, Guichard-Perrachon sont convoqués en Assemblée générale ordinaire et extraordinaire le mardi 10 mai 2022 à 10 heures CET, à la Maison de la Chimie - 28 bis, rue Saint-Dominique - 75007 Paris, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour ci-après:

En fonction de l'évolution du contexte sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19 et de l'éventuelle adaptation de la réglementation relative aux réunions et délibérations des Assemblées générales des actionnaires, les conditions et modalités d'organisation de l'Assemblée générale de la Société pourraient être modifiées en conséquence. Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement le site internet de la Société www.groupe-casino.fr, à la rubrique Investisseurs / Actionnaires / Assemblée générale, où toutes informations sur les conditions de participation et d'accueil seront mises à leur disposition.

L'Assemblée générale sera retransmise en direct, en version audio, en français et en anglais, sur le site Internet de la Société www.groupe-casino.fr. Une rediffusion en différé sera également mise en ligne.

Ordre du jour

Rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire:

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (1^{re} résolution);
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (2^e résolution);
- Affectation du résultat de l'exercice (3^e résolution);
- Approbation des informations mentionnées à l'article L.22-10-9 I du Code de commerce relatives à la rémunération des mandataires sociaux versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice 2021 (4^e résolution);
- Approbation de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2021 ou attribués au titre du même exercice au Président-Directeur général à raison de ses mandats (5^e résolution);
- Approbation de la politique de rémunération du Président-Directeur général au titre de l'exercice 2022 à raison de ses mandats (6^e résolution);
- Approbation de la politique de rémunération des administrateurs non dirigeants au titre de l'exercice 2022 à raison de leur mandat (7^e résolution);

- Ratification de la nomination à titre provisoire de la société Carpinienne de Participations en qualité d'administrateur (8^e résolution);
- Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jean Charles Naouri, de la société Finalis et de la société Matigno Diderot (9^e à 11^e résolutions);
- Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes titulaire (12^e résolution);
- Renouvellement du mandat du cabinet Deloitte & Associés en qualité de Commissaire aux comptes titulaire (13^e résolution);
- Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions (14^e résolution).

De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire:

- Autorisation conférée au Conseil d'administration de réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propre (15^e résolution);
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités (16^e résolution).

A. Questions écrites

Conformément à l'article R.225-84 du Code de commerce tout actionnaire a la faculté de poser par écrit des questions au Conseil d'administration de la Société avant l'Assemblée générale.

Les questions, accompagnées d'une attestation d'inscription soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur, doivent être envoyées, au plus tard le mercredi 4 mai 2022, à minuit CET, par e-mail à actionnaires@groupe-casino.fr ou par lettre recommandée avec avis de réception, à l'attention du Président du Conseil d'administration, à Casino, Guichard-Perrachon - Directeur Juridique Droit des Sociétés - 1, Cours Antoine Guichard 42000 Saint-Etienne.

Conformément à la législation en vigueur, une réponse commune pourra être apportée aux questions qui présentent le même contenu ou qui portent sur le même objet. La réponse à une question écrite sera réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figurera sur le site Internet de la Société dans une rubrique consacrée aux questions-réponses.

B. Formalités préalables pour participer à l'Assemblée générale

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut demander une carte d'admission pour assister physiquement à l'Assemblée, voter les résolutions à distance, donner pouvoir au Président de l'Assemblée ou donner pouvoir à un tiers (personne dénommée, physique ou morale, actionnaire ou non).

Conformément aux dispositions de l'article R.22-10-28 du Code de commerce, le droit de participer à l'Assemblée est subordonné à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, en application du 7^e alinéa de l'article L.228-1 du Code de commerce, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par BNP Paribas Securities Services, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier, au plus tard le vendredi 6 mai 2022 à zéro heure CET.

L'inscription en compte de titres au porteur est constatée par une attestation de participation délivrée par l'établissement teneur de compte, le cas échéant par voie électronique, document à annexer, soit au formulaire de vote par correspondance ou par procuration, soit à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

L'actionnaire qui a déjà demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation dans les conditions prévues par l'article R.22-10-28, II du Code de commerce, exprimé son vote à distance ou donné pouvoir peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si l'opération se dénoue avant le vendredi 6 mai 2022 à zéro heure CET, la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, la carte d'admission, l'attestation de participation, le vote exprimé à distance ou le pouvoir. A cette fin, l'intermédiaire mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires. Aucun transfert de propriété réalisé après le vendredi 6 mai 2022 à zéro heure CET, quel que soit le moyen utilisé, ne sera notifié par l'intermédiaire mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier ou pris en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

Conformément à l'article R.22-10-28, III du Code de commerce, l'actionnaire qui a déjà demandé sa carte d'admission, exprimé son vote à distance ou donné pouvoir, ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.

Une attestation de participation est également délivrée à l'actionnaire au porteur souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le vendredi 6 mai 2022 à zéro heure CET.

Toute procuration est révocable dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire.

C. Modalités pratiques de participation à l'Assemblée générale

I. Par Internet

Votaccess est ouvert à compter de la publication du présent avis jusqu'au lundi 9 mai 2022, 15h00 CET.

L'actionnaire au nominatif (pur ou administré) doit se connecter à <https://planetshares.bnpparibas.com>.

- Pour l'actionnaire au nominatif pur: il doit se connecter en utilisant les identifiants et le mot de passe qui lui permettent déjà de consulter son compte nominatif.
- Pour l'actionnaire au nominatif administré: il doit se munir du formulaire de vote par correspondance ou par procuration. Sur la page du site Planetshares, en cliquant sur « Participer au vote », l'actionnaire accède à la plateforme Votaccess.

Une assistance téléphonique est mise à disposition : +33 (0)1 40 14 31 00 (appel non surtaxé), du lundi au vendredi, de 8h45 à 18h00.

Pour l'actionnaire au porteur, l'accès à la plateforme Votaccess est possible à partir du site Internet de l'établissement teneur de compte adhérent en utilisant les codes d'accès qui permettent déjà à l'actionnaire de consulter son compte. Seuls les actionnaires dont l'établissement teneur de compte a adhéré au système Votaccess et leur propose ce service pour cette Assemblée, pourront y avoir accès.

Pour l'actionnaire au porteur dont l'établissement teneur de compte n'est pas connecté à Votaccess, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut être effectuée par courrier électronique (article R.22-10-24 du Code de commerce). L'intermédiaire financier doit envoyer un e-mail à paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com au plus tard le lundi 9 mai 2022, 15h00 CET, contenant les mentions suivantes: le nom de la Société (Casino, Guichard-Perrachon), la date de l'Assemblée (10 mai 2022), les nom, prénom, adresse et références bancaires du compte titres du mandant, les nom, prénom et adresse du mandataire ainsi que l'attestation de participation.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte ou traitée.

II. Par voie postale, avec le formulaire papier

Pour être pris en compte, le formulaire de vote par correspondance ou par procuration doit parvenir à BNP Paribas Securities Services - CTO, Service Assemblées - Grands Moulins de Pantin, 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex au plus tard le vendredi 6 mai 2022, minuit CET.

L'actionnaire au nominatif (pur ou administré) peut formuler son choix en noircissant la case appropriée sur le formulaire de vote par correspondance ou par procuration joint à la brochure de convocation. Le formulaire complété, daté et signé devra être retourné à BNP Paribas Securities Services à l'aide de l'enveloppe réponse.

L'actionnaire au porteur peut formuler son choix en noircissant la case appropriée sur le formulaire de vote par correspondance ou par procuration. Celui-ci, dûment complété, daté et signé doit être transmis à l'établissement teneur de compte afin que celui-ci puisse faire parvenir le formulaire accompagné de l'attestation de participation délivrée par ses soins à BNP Paribas Securities Services.

Le formulaire de vote par correspondance ou par procuration est disponible :

- soit sur le site de la Société www.groupe-casino.fr, à la rubrique Investisseurs / Actionnaires / Assemblée générale ;
- soit auprès de l'établissement teneur de compte ;
- soit sur demande par lettre adressée à BNP Paribas Securities Services - CTO, Service Assemblées - Grands Moulins de Pantin, 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex et reçue au plus tard six jours avant la date de réunion de l'Assemblée générale, soit au plus tard le mercredi 4 mai 2022, à minuit CET.

Pour toute procuration retournée sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions (art. L.225-106, III, al. 5 du Code de commerce). Tout formulaire renvoyé daté et signé mais sans indication particulière vaudra automatiquement pouvoir au Président de l'Assemblée.

D. Dispositions relatives aux prêts-emprunts de titres

Conformément à l'article L.22-10-48 du Code de commerce, toute personne qui détient, seule ou de concert, au titre d'une ou plusieurs opérations de cession temporaire portant sur les actions de la Société ou de toute opération lui donnant le droit ou lui faisant obligation de revendre ou de restituer ces actions au cédant, un nombre d'actions représentant plus de 0,5% des droits de vote, doit informer par voie électronique respectivement la Société (actionnaires@groupe-casino.fr) et l'Autorité des marchés financiers (declarationpretsemprunts@amf-france.org), au plus tard le 2^e jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le vendredi 6 mai 2022, à zéro heure CET, et dès lors que le contrat organisant cette opération demeure en vigueur à cette date, du nombre total d'actions qu'elle possède à titre temporaire.

Cette déclaration doit comporter, outre le nombre d'actions acquises au titre de l'une des opérations susmentionnées, l'identité du cédant, la date et l'échéance du contrat relatif à l'opération et, s'il y a lieu, la convention de vote. La Société publie ces informations dans les conditions et selon les modalités prévues par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

À défaut d'information de la Société et de l'Autorité des marchés financiers dans les conditions précitées, les actions acquises au titre de l'une de ces opérations sont, conformément à l'article L.22-10-48 du Code de commerce, privées de droit de vote pour l'Assemblée concernée et pour toute Assemblée qui se tiendrait jusqu'à la revente ou la restitution desdites actions.

E. Droit de communication des actionnaires

L'ensemble des documents visés aux articles R.225-89 et suivants du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

En outre, l'ensemble des informations et documents relatifs à l'Assemblée générale prévus à l'article R.22-10-23 du Code de commerce sont disponibles sur le site Internet de la Société www.groupe-casino.fr, à la rubrique Investisseurs / Actionnaires / Assemblée générale.

Il est également possible de recevoir ces documents par courrier électronique ou postal, selon les modalités prévues par l'article R.225-88 du Code de commerce, en retournant à BNP Paribas Securities Services le formulaire de demande d'envoi

de documents et renseignements téléchargeable sur le site Internet de la Société à la rubrique susvisée et également disponible dans la brochure de convocation.

Le Conseil d'administration
(AL11367)

Ventes judiciaires



HOTEL DES VENTES DU MARAIS
S.C.P. CARLIER-IMBERT-MOREL
Agnès CARLIER - Dominique IMBERT
- Edouard MOREL
Commissaires-priseurs
judiciaires associés
62, rue des Docteurs-H.-et-B.-Muller
- BP 20547
42007 Saint-Etienne Cedex 1
Tél. : 04 77 32 53 12 - Fax : 04 77 37 54 93
e.mail : contact@hdvmarais.fr
site : www.interencheres.com/42002

A la requête de la SELARL MJ SYNERGIE en la personne de M^e Fabrice CHRETIEN demeurant 8, rue Bianqui, Immeuble Le Century, 42026 Saint-Etienne, suite à la liquidation judiciaire en date du 8 décembre 2021 de la SAS RPC PNEUS, immatriculée au RCS de Saint-Etienne sous le n° 839 358 462, et en vertu d'une Ordonnance de vente de Monsieur le Juge-Commissaire en date du 24 mars 2022, il sera procédé :

LE MARDI 10 MAI 2022 à 10H00

A LA VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR PLACE
D'un fonds de commerce de vente pose et réparation de pneumatiques. Vente de véhicules d'occasion, mécanique et vente de fournitures.

Anciennement à l'enseigne «FIRST STOP» (non vendue avec le fonds).

Sis et exploité 12, rue Victor-Grignard, 42000 Saint-Etienne, consistant en clientèle, achalandage, droit au bail, et matériel, mobilier et aménagement.

Stock vendu séparément à l'issue de la vente du fonds.

SUR LA MISE A PRIX DE 50.000 €

(s'appliquant aux éléments corporels et aux éléments incorporels).

Avec faculté de baisse à défaut d'acquéreur pour le fonds, il sera procédé à la vente des éléments isolés du fonds.

Exposition publique: une heure avant la vente.

Visite possible sur rendez-vous.

Renseignements à l'Etude: Consultation du cahier des charges et des conditions à l'Etude sur rendez-vous.

Conditions: Paiement comptant. Enregistrement obligatoire avant la vente. Lettre accreditive de banque exigée avant la vente. Frais légaux 14,28 % TTC en sus des enchères.

Frais préalables et frais post-vente à la charge de l'acquéreur.
(T22022452)

Régimes matrimoniaux



Notaires

Etude de M^{me} Hervé BESSAT,
Violaine TRAMBOUZE-LIVET,
Loïc GUITTON
et Christelle RIOTTE-BERTRAND
Notaires associés
1, rue Carnot
Le Coteau (Loire)

**CHANGEMENT
DE REGIME MATRIMONIAL**

M. David LARDY, restaurateur, et Mme Audrey GOUTARD, restauratrice, demeurant ensemble à Perreux (42120), 132, rue du Moulin Tampon. Monsieur est né à Roanne (42300) le 1^{er} février 1985, Madame est née à Lyon (69004) le 5 juillet 1987. Mariés à la mairie de Perreux (42120) le 2 janvier 2021 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ont adopté le régime de la séparation de biens suivant acte reçu le 11 avril 2022 par M^{me} Violaine TRAMBOUZE LIVET, Notaire associé au Coteau (Loire), 1, rue Carnot. Les oppositions des Créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion, le Notaire.

(T22022374)

Notaires

SELARL GUIBERT & ASSOCIÉS
Notaires
57, rue Edouard-Michot
42500 Le Chambon-Feugerolles

Suivant acte reçu par M^e Louis GUIBERT, de la «SELARL GUIBERT & ASSOCIÉS, NOTAIRES», titulaire d'un Office Notarial à la résidence du Chambon-Feugerolles (Loire), 57, rue Edouard-Michot, CRPCEN 42011, le 5/04/2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre: M. Marcel Louis ROBIN et Mme Simonne Olga Maria TURIN demeurant ensemble à Firminy (42700), 10, rue du Chemin Vert. Nés, le mari à Saint-Etienne (42000) le 31 décembre 1926, et son épouse à Saint-Paul-en-Cornillon (42240) le 11 août 1935. Les oppositions des Créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion, le Notaire.
(T22022486)

Autres



**APPEL D'OFFRE
POUR CESSIION D'ENTREPRISE
DANS LE CADRE
D'UNE PROCEDURE
DE LIQUIDATION JUDICIAIRE
AVEC POURSUITE D'ACTIVITE**

(Articles L. 642-22 et R. 642-40 du Code de commerce)

Raison sociale: EURL SOPREBA - SOCIETE INDUSTRIELLE DE PREFABRICATION DU BATIMENT.

Siège social: 17, rue du Puits Rochefort, 42015 Saint-Etienne Cedex.

Activité: Fabrication de matériaux de construction.

Nombre de salariés: 12.

Actifs: matériels de production (silos, malaxeurs,...), un palettiseur automatique et divers matériels et outillages.

Clientèle: Professionnels du second œuvre: plâtriers, peintres, plaquistes.

Éléments comptables:

Exercice du 1/01/2020 au 31/12/2020: CA : 2.745 K€

Exercice du 1/01/2019 au 31/12/2019: CA : 3.159 K€.

L'accès aux informations (data-room électronique et/ou dossier de présentation) sera possible après demande écrite précisant l'identité du candidat-repreneur et justifiant de sa capacité commerciale et financière à intervenir sur cette affaire et après la régularisation d'un engagement de confidentialité.

Les candidats intéressés sont invités à déposer une offre avant le 6 mai 2022 à 16 heures dernier délai en l'Etude de:

M^e Eric ETIENNE-MARTIN, Administrateur judiciaire, 12, rue Louis-Braille, 42000 Saint-Etienne, e-mail : c.villeneuve@ajup.fr
(T22022589)

Notaires

Etude SIMON - DE MONTGOLFIER
Notaires associés
49, avenue du Point du Jour
Lyon (69005)

Par testament olographe en date du 19 janvier 2015, M. Philippe BURRICHON demeurant à Roanne (42300), 38, rue Rabelais, né à Bourges (18000), le 15 juillet 1960 et décédé à Roanne (42300), le 15 septembre 2021, a consenti un legs universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de M^e Loïc GUITTON, Notaire au Coteau, le 4 mars 2022, dont une copie authentique a été reçue par le Tribunal Judiciaire de Roanne. M^e Paul DE MONTGOLFIER, Notaire à Lyon, a établi un acte de contrôle de la saisine du légataire le 28 mars 2022, dont une copie authentique a été adressée au Tribunal Judiciaire de Roanne. Les oppositions sont à former en l'Etude de M^e Paul DE MONTGOLFIER, Notaire à Lyon (69005), 49, avenue du Point du Jour, Notaire chargé du règlement de la succession, référence CRPCEN: 69138, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de Roanne desdits actes. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. Pour insertion conforme aux dispositions de l'article 1378-1 du Code de procédure civile.
(T22022281)